Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261023-B_DEL_2026_100-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 octobre 2026

Date de convocation : 16/10/2026 **Date d'affichage :** 16/10/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 12 12

L'an deux mille vingt six, le vingt trois octobre, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
HENRY Lionel, LE MARCHAND Isabelle, DELABARRE Sylviane

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261023-B_DEL_2026_100-DE

N° B_DEL_2026_100

Objet **Petite Enfance**

Locaux Sens en éveil - Renouvellement convention de mise à disposition avec la commune

La présente convention (PJ en annexe) a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'une partie des locaux de l'Espace petite enfance propriété de la commune de SENS DE BRETAGNE, afin d'assurer le fonctionnement de la micro-crèche « Sens en éveil ». Le loyer est de 919,70 € (actualisé chaque année).

Il vous est proposé:
- de valider les termes de la convention
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux « micro-crèche Sens en éveil »

Vu la convention de mise à disposition de locaux communaux « micro-crèche Sens-en-éveil » ci annexée,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux « micro-crèche Sens en éveil » avec la commune de Sens-de-Bretagne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 03/11/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

